

Les droits de l'enfant expliqués par des enfants

# LES ENFANTS CONNAISSENT LEURS DROITS

À l'occasion de la journée des droits de l'enfant : un livre illustré pour les enfants avec beaucoup d'informations que les adultes feraient bien de noter également.

## Les enfants doivent être secourus en premier !

Tous les enfants ont droit à la vie. Leur survie et leur développement doivent être assurés.

► Voir les articles 3 et 6 de la Convention relative aux droits de l'enfant

Pour Béa (10 ans), cela signifie: « Dans une situation critique, tu dois toujours être de ceux qui sont secourus en premier. »



Béa a représenté une situation dramatique: une énorme tempête emporte les hommes et les animaux, les plantes, les fenêtres, les portes, les voitures et même les pierres tombales d'un cimetière dans le ciel.

« Les maisons s'écroulent. »

« Une petite fille est emportée par le vent. Elle perd une chaussure et sa robe. »

« Un homme essaie de retremper la petite fille. »

« Les enfants doivent être secourus en premier ! Il ne faut pas que les adultes pensent d'abord à eux et à leurs biens. Ils doivent d'abord secourir tous les enfants: »

leurs propres enfants,

les enfants de leurs amis,

les enfants de la rue,

et ceux des autres. »

Voici comment Béa justifie cette exigence:

« Les enfants ont encore toute leur vie devant eux. Très souvent, ils ont besoin du secours des adultes pour survivre. »

Et s'ils ont déjà besoin de protection quand tout va bien, qu'en est-il lors d'un tremblement de terre,

d'une tempête

ou d'une autre catastrophe ? »

Le livre illustré coûte 17 francs pour les membres du Lobby suisse de l'enfant, et 25 francs pour les non-membres.

Commandes: [info@kinderlobby.ch](mailto:info@kinderlobby.ch) ou [www.kinderlobby.ch](http://www.kinderlobby.ch)



[info@kinderlobby.ch](mailto:info@kinderlobby.ch)  
[www.kinderlobby.ch](http://www.kinderlobby.ch)

Le Lobby suisse de l'enfant est une association reconnue d'utilité publique dont le siège est à Berne. C'est un centre de compétences national visant à la mise en application des droits de l'enfant. Son axe principal est le droit à la participation.